



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20250513-6038-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/06/2025
Date de mise en ligne : 5 juin 2025

URO/GG

DECISION MUNICIPALE DM_2025_047

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°6 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 – De signer une convention et un contrat de prestation de service dans le cadre du projet de l'orchestre à l'école avec l'association "Orchestre à l'école", Matrisse Productions et l'école élémentaire Marcel Sembat de Bègles.

ARTICLE 2 - D'imputer cette dépense au chapitre 11, article 6232 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 03/06/2025

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**